

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

COMMUNE D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS

72 rue de la Mairie
27380 Amfreville-les-Champs
06 84 47 16 39
joel.mairie@orange.fr

ASSOCIATION CULTURE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS

72 rue de la Mairie
27380 Amfreville-les-Champs
06 37 02 68 42
martine.cordier.14@orange.fr

FONDATION

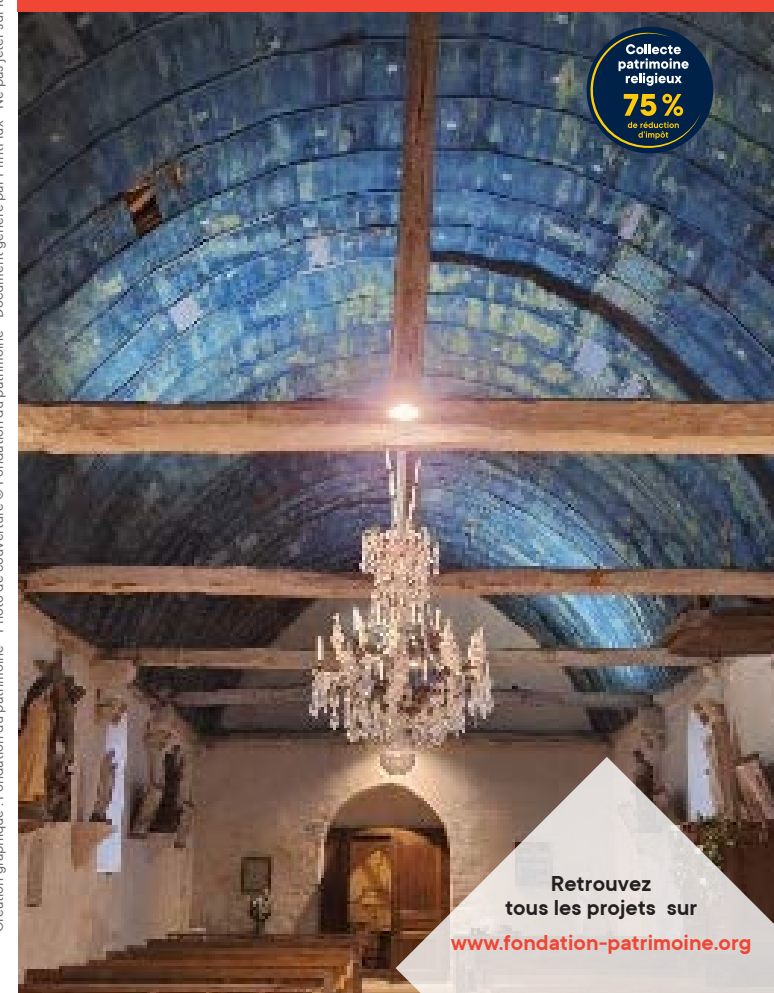


► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Pierre

Amfreville-les-Champs (27)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à restaurer la voûte étoilée !

◆◆ UN LIEU RICHE EN HISTOIRE

La paroisse d'Amfreville-les-Champs fut donnée au chapitre de la cathédrale de Rouen par Guillaume Longue-Épée à la suite d'une victoire qu'il aurait remportée sur Rioult, comte de Bessin, vers 930. L'église fut dédiée à saint Pierre en 1260.

De sa première construction dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'église du village conserve son chœur et son portail occidental. Elle a ensuite été profondément remaniée au XVe ou au XVIe siècle, avec notamment l'édification du clocher. Les baies ont été modifiées au XVIIIe siècle et une sacristie ajoutée au XIXe siècle.

La voûte en bois de l'église Saint-Pierre est dotée de merrains et ornée de deux décors étoilés successifs, peints sur fond bleu, décor assez rare dans la région. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques.

◆◆ UNE RESTAURATION POUR PRÉSERVER LA VOÛTE

Le mauvais état de la toiture de l'église a engendré d'importantes fuites d'eau qui ont détérioré la voûte lambrissée et son décor peint. La toiture a été refaite en 2015, permettant la mise hors d'eau de l'édifice mais la

voûte doit encore être restaurée. Une fois ce travail accompli, la peinture sera à son tour reprise.

Les travaux s'attacheront aussi à la porte d'entrée qui a subi les intempéries qui ont dégradé le bois.

◆◆ UNE COMMUNE MOBILISÉE

La commune d'Amfreville-les-Champs a à cœur de transmettre son patrimoine aux générations futures. La restauration de la voûte permettra d'accueillir à nouveau les fidèles, mais aussi des concerts et manifestations culturelles en lien avec l'histoire de la commune. L'église est ouverte pour les événements tels que Pierres en Lumières ou les Journées Européennes du Patrimoine.

Montant des travaux	77 924 €
Objectif de collecte	12 000 €
Début des travaux	2026



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Pierre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/102567

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Pierre

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre